



## **RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2025 ET LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2025**

### **1. INTRODUCTION**

Le présent rapport de gestion présente au lecteur un aperçu des activités et de la situation financière de Groupe Santé Devonian Inc. (« la Société ») au 31 juillet 2025. Il dresse également un survol de la performance de la Société en comparant ses résultats d'exploitation sur une base consolidée pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2025 (« Exercice 2025 »), avec ceux de l'exercice se terminant le 31 juillet 2024 (« Exercice 2024 »).

Sauf indication contraire ou sauf si le contexte l'exige, toute référence dans le présent rapport de gestion à « Devonian », à la « Société », à « nous », à « notre », à « nos » ou à d'autres termes similaires renvoie à Groupe Santé Devonian Inc. et à sa filiale, sur une base consolidée. Ce rapport de gestion devrait être lu conjointement avec des états financiers consolidés et audités de la Société pour les exercices terminés le 31 juillet 2025 et le 31 juillet 2024. Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à partir des renseignements dont elle disposait en date du 25 novembre 2025. Tous les montants présentés dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

### **2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Les informations qui sont présentées dans le présent rapport de gestion, de même que l'analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière peuvent contenir des énoncés relatifs à des résultats d'exploitation futurs. Certains énoncés prospectifs effectués par la direction, relativement aux résultats des études de recherche de même qu'à l'égard des objectifs et des attentes de la Société, peuvent être influencés par différents risques et incertitudes et par conséquent, générer des résultats réels différents de ceux anticipés. Les hypothèses sous-jacentes aux énoncés prospectifs effectués par la direction sont fondées à partir de données dont elle dispose actuellement.

### **3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ**



Groupe Santé Devonian est une société pharmaceutique au stade clinique spécialisée dans le développement de médicaments pour diverses maladies inflammatoires auto-immunes. La Société a été constituée le 27 mars 2015 en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Le 12 mai 2017, la Société a été prorogée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Acquise le 1<sup>er</sup> février 2018, la Société Groupe Santé Altius S.E.C. (anciennement Altius Healthcare Inc.) est une filiale en propriété exclusive de Groupe Santé Devonian Inc. Le 31 décembre 2024, à la suite d'une réorganisation corporative, Altius Healthcare Inc. a transféré l'ensemble de ses actifs et passifs à Altius Healthcare S.E.C. (Altius), une société en commandite dont Devonian détient ultimement 100 % des parts. À cette même date, immédiatement après le transfert d'actifs, Altius Healthcare Inc. a été fusionnée avec Devonian Healthcare Group Inc.

Le produit phare de la Société, la Thykamine<sup>MC</sup>, présente des propriétés immunomodulatrices, antioxydantes anti-inflammatoires et antifibrotiques. C'est le premier produit d'un complexe d'ingrédients actifs, extraits d'épinards à l'aide de la technologie d'extraction et de stabilisation du complexe supramoléculaire (SUPREX<sup>MC</sup>).

La Société possède un complexe manufacturier pharmaceutique à Montmagny et sera en mesure d'y réaliser toutes ses activités d'extraction, une fois le processus de mise à l'échelle complété. Devonian développe également des produits de soins de la peau selon la même approche que ses produits pharmaceutiques. Le premier produit cosméceutique développé par Devonian est un traitement anti-âge pour les femmes, composé de crème de jour, de crème de nuit et de contour pour les yeux. Le R-Spinosome<sup>MD</sup>, l'ingrédient actif naturel exclusif de Devonian, fait partie intégrante de ce produit, prêt à être commercialisé sous le nom de marque Purgenesis<sup>MC</sup>. Purgenesis<sup>MC</sup> a été désigné premier produit distribué par des dermatologues à être reconnu par le Programme<sup>MC</sup> de santé de la peau de l'Association canadienne de dermatologie (ADC). Soutenu par des spécialistes médicaux indépendants et dirigé par un conseil consultatif d'experts, le programme de l'ADC fournit des conseils pour le maintien d'une peau, de cheveux et d'ongles sains. Ce produit est breveté au Canada, en Europe, au Japon et aux États-Unis.

### À propos d'Altius

Altius, une division de distribution de produits pharmaceutiques génériques sous licence, se consacre principalement à l'octroi de licences et à la distribution de médicaments et de produits de santé sûrs et novateurs, conçus pour aider les personnes de tous âges à mener une vie plus saine. Altius met ensuite à profit son expertise dans les activités de commercialisation nécessaires au lancement et à la distribution de ces médicaments au Canada.

Le portefeuille d'Altius comprend actuellement deux médicaments pharmaceutiques : le Pantoprazole magnésium et le Cleo-35<sup>MD</sup>, étant donné que l'accord de licence pour la distribution du Dexlansoprazole prendrait fin le 17 avril 2025.



Le Pantoprazole magnésium fait partie de la famille des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP), indiqués pour soulager les symptômes du reflux acide ou du reflux gastro-œsophagien (RGO), également connu sous le nom de brûlures d'estomac ou de régurgitation acide, ainsi que des ulcères gastriques (estomac) ou duodénaux (intestinaux). En août 2025, la Société a été informée que l'accord de distribution du Pantoprazole magnésium ne serait pas renouvelé après sa date d'expiration du 23 avril 2026.

Cleo-35<sup>MD</sup> est un traitement destiné aux femmes souffrant d'acné hormonale.

#### **4. FAITS SAILLANTS DE 2025**

##### **REVENUS ET FLUX DE TRÉSORIE D'EXPLOITATION**

Portés par une croissance de 30 % des ventes de Dexlansoprazole, les revenus de distribution ont totalisé 23,6 millions de dollars pour l'exercice 2025, soit une hausse de 22 % par rapport à 2024. Malgré des rentrées de trésorerie plus importantes, la Société a utilisé 2,9 millions de dollars de trésorerie, contre 4,8 millions de dollars en 2024. Cette baisse s'explique principalement par le remboursement de son prêt à terme de 2,2 millions de dollars en décembre 2024 et par la réduction significative du passif d'exploitation, qui a absorbé 1,6 million de dollars de fonds de roulement non-monétaire, contre une augmentation de 5,2 millions de dollars en 2024.

L'accord de licence pour la distribution du Dexlansoprazole a pris fin en avril 2025 et celui pour le Pantoprazole devrait prendre fin en avril 2026. Ensemble, ces deux produits ont contribué à 98 % du chiffre d'affaires total de la Société pour les exercices 2025 et 2024. Par conséquent, la Société a révisé ses prévisions de ventes et a estimé que la valeur comptable du goodwill et des licences acquises lors de l'acquisition d'Altius en 2018 n'était plus recouvrable, enregistrant ainsi une perte pour dépréciation de 4,8 millions de dollars au troisième trimestre 2025 reliée à l'unité génératrice de trésorerie d'Altius.

##### **RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

###### **i) Dermatite atopique (DA) pédiatrique**

Compte tenu des résultats positifs chez la population adulte, la Société a l'intention d'effectuer une étude clinique sur la dermatite atopique (DA) chez la population pédiatrique.

La Société a poursuivi la préparation de cette étude avec l'aide de ses fournisseurs de services, pour la gestion de l'étude clinique et la fabrication des crèmes nécessaires pour cette dernière.



La Société continue de suivre le processus de qualification de production des crèmes pour les études cliniques, au sein d'une organisation mondiale de développement et de fabrication de premier plan, qui fournit des substances médicamenteuses, des produits pharmaceutiques et des services analytiques tout au long du cycle de vie des médicaments. Les procédés de fabrication ont été transférés avec succès, permettant la production de la crème Thykamine<sup>MC</sup> nécessaire à l'étude clinique. La Société a également rédigé le protocole d'une étude clinique multicentrique de phase II/III, randomisée, menée à double insu, contrôlée par véhicule, d'une durée de 12 semaines, portant sur l'innocuité et l'efficacité de deux concentrations (0,05 % et 0,1 %) de la crème PUR 0110 (Thykamine<sup>MC</sup>) appliquée deux fois par jour chez des patients pédiatriques (âgés de 3 mois à 17 ans) atteints de dermatite atopique légère à modérée.

Des discussions sont en cours avec les principaux leaders d'opinion du secteur pédiatrique pour leur participation à l'étude. Nous attendons la confirmation d'un médecin qui devrait servir de chercheur principal du programme pédiatrique de la Société.

En fonction du financement disponible, et des liquidités actuelles générées par l'intermédiaire de sa filiale, la Société croit pouvoir débuter l'étude clinique en 2026. Comme les coûts estimés pour mener une telle étude clinique sont estimés à environ 10 millions de dollars sur une durée de 18 à 24 mois, excluant les frais généraux et d'administration, la Société devra s'assurer de lever des fonds supplémentaires.

### À propos de la dermatite atopique (DA) pédiatrique

La dermatite atopique (DA), également connue sous le nom d'eczéma, est un type d'inflammation de la peau. Il en résulte des démangeaisons, des rougeurs, des gonflements et des gerçures qui peuvent mener à une infection secondaire. La condition commence généralement pendant l'enfance avec une gravité changeante au fil des ans. Bien que la cause de la DA soit inconnue, nous croyons qu'elle implique la génétique, un système immunitaire affaibli et qu'elle peut être déclenchée par des facteurs environnementaux. La DA est la maladie cutanée la plus répandue et sa prévalence continue d'augmenter dans le monde entier. Il existe actuellement un besoin pressant de nouvelles options thérapeutiques efficaces et bien tolérées pour la DA, avec un marché potentiel global estimé à plus de 25 milliards de dollars américains<sup>1</sup>.

La DA survient au cours des premières années de la vie. Des études ont montré que 45 % des enfants concernés souffraient de cette maladie avant l'âge de 6 mois, 60 % avant l'âge d'un an et jusqu'à 85 % avant l'âge de 5 ans. L'apparition de la maladie allergique commence dès la petite enfance avec une dermatite atopique et souvent suivie d'une allergie alimentaire et peut aussi se

---

<sup>1</sup> Global Atopic Dermatitis Market, Market Data Forecast, June 2022



développer en asthme allergique et en rhinite allergique pendant l'enfance. Le processus est défini comme la « marche atopique »<sup>2,3,4</sup>.

La marche atopique est classiquement associée à des comorbidités concomitantes. Les comorbidités potentielles comprennent les allergies alimentaires, l'asthme, la rhinoconjunctivite, la dermatite des paupières, la blépharite, la kératoconjunctivite atopique, le kératocône, la cataracte et le glaucome (soit une dermatite atopique primaire, soit secondaire à des corticostéroïdes topiques et systémiques)<sup>5</sup>. Sa pathogénèse est une interaction complexe impliquant une altération de la fonction de barrière cutanée, une dysrégulation immunitaire impliquant principalement les voies inflammatoires. La restauration de l'intégrité de la barrière cutanée et les thérapies anti-inflammatoires topiques sont les piliers du traitement de la DA et vise à interrompre la marche atopique.

Les corticostéroïdes, le pimécrolimus, le crisaborole et le roflumilast sont des produits pharmaceutiques disponibles pour traiter la dermatite atopique légère à modérée chez les enfants<sup>6</sup>.

Le pimécrolimus est approuvé par la FDA pour les adultes et les enfants de 2 ans et plus atteints de dermatite atopique légère à modérée. Le produit peut être utilisé pendant des périodes prolongées pour contrôler les symptômes et réduire les poussées. Les effets secondaires courants comprennent une légère sensation de brûlure ou de picotement lors de la première application du médicament sur la peau.

Le crisaborole est indiqué pour le traitement de la dermatite atopique légère à modérée chez les enfants âgés de 3 mois et plus. Dans les essais cliniques, l'effet secondaire le plus fréquent est une douleur au site d'application, telle qu'une sensation de brûlure ou de picotement.

Le roflumilast est disponible pour les enfants âgés de 6 ans et plus atteints de dermatite atopique légère à modérée. Dans les essais cliniques de phase 3, les effets secondaires les plus fréquents étaient les maux de tête (2,9 %), les douleurs au site d'application (1,5 %), la diarrhée (1,5 %) et les vomissements (1,5 %).

Les corticostéroïdes topiques sont une classe de médicaments prescrits pour tous les types d'eczéma. Comme pour tout médicament, l'utilisation de stéroïdes topiques peut entraîner des effets secondaires. Le risque d'effets secondaires est lié à la puissance du stéroïde, à la localisation

---

<sup>2</sup> N Maiello, P Comberiati, A Giannetti, et al. New Directions in Understanding Atopic March Starting from Atopic Dermatitis. *Children*, 9, 450, 2022.

<sup>3</sup> L Yang, J Fu and Y Zhou. Research Progress in Atopic March. *Frontiers in Immunology*, Vol 11, article 1907, 2020.

<sup>4</sup> M Tsuge, M Ikeda, N Matsumoto et al. Current Insights into Atopic March. *Children*, 8, 1067, 2021.

<sup>5</sup> M SY Goh, SW Yun and J C Su. Management of atopic dermatitis: a narrative review. *Med J Aust*; 216 (11): 587-593, 2022.

<sup>6</sup> National Eczema Association, <https://nationaleczema.org/>, 2024



et à la durée d'utilisation. La plupart des effets secondaires potentiels disparaîtront après l'arrêt de l'utilisation des stéroïdes topiques.

Les effets secondaires courants associés aux corticostéroïdes comprennent l'amincissement de la peau (atrophie), les vergetures (stries), les varicosités (télangiectasie), la dermatite péri-orale (autour de la bouche), l'acné ou les éruptions cutanées de type rosacée.

Les effets secondaires plus rares, associés à cette classe de médicament, peuvent inclure la suppression de l'axe hypothalamo-hypophysaire-surrénalien, le retard de croissance chez les jeunes enfants, le glaucome (dommage au nerf optique de l'œil), la cataracte (opacification du cristallin de l'œil). Les corticostéroïdes, y compris les corticostéroïdes topiques, sont associés à une maladie potentiellement grave appelée sevrage des stéroïdes topiques (TSW). Le TSW est considéré comme rare mais peut être invalidant pour certains patients.

Dans son essai clinique de phase 2 chez des adultes diagnostiqués avec des troubles associés à la dermatite atopique à modérée, le produit phare de Devonian, Thykamine<sup>MC</sup>, a présenté un profil d'effets secondaires comparable au placebo avec une efficacité comparable à celle d'autres produits thérapeutiques<sup>7</sup>.

La direction de Devonian estime que le profil d'innocuité de Thykamine<sup>MC</sup> associé à une efficacité enviable pourrait devenir un produit pharmaceutique de premier choix pour le traitement de la dermatite atopique légère à modérée dans la population pédiatrique.

### À propos de Thykamine<sup>MC</sup>

Thykamine<sup>MC</sup>, le premier produit pharmaceutique issu de la plateforme SUPREX<sup>MC</sup> de Devonian, est un produit hautement innovant pour la prévention et le traitement des problèmes de santé liés à l'inflammation et au stress oxydatif, notamment la colite ulcéreuse, la dermatite atopique, le psoriasis, la polyarthrite rhumatoïde et d'autres maladies auto-immunes. Les propriétés anti-inflammatoires, antioxydantes et immunomodulatrices de Thykamine<sup>MC</sup> ont été démontrées par un nombre considérable d'études *in vitro* et *in vivo* ainsi que par une étude clinique de phase IIa chez des patients atteints de colite ulcéreuse distale légère à modérée et dans une étude clinique de phase II chez des patients atteints de dermatite atopique légère à modérée.

Thykamine<sup>MC</sup> et la plateforme SUPREX<sup>MC</sup> sont protégées par plusieurs brevets en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

---

<sup>7</sup> C Lynde, Y Poulin, J Tan, et al. Phase 2 trial of Topical Thykamine in Adults with Mild to Moderate Atopic Dermatitis. *J Drugs in Dermatology*, 21 (10), 1091-1097, 2022.



## **ii) Autres applications pharmaceutiques de Thykamine<sup>MC</sup>**

### **Radiodermatite associée à la radiothérapie**

La radiodermatite (dermatite radiologique, réactions cutanées induites par les radiations ou lésions radiologiques) est l'un des effets secondaires les plus courants des rayonnements ionisants appliqués en radiothérapie des carcinomes de toutes les localisations, le plus souvent des tumeurs de la région du sein, de la tête et du cou, des poumons et des sarcomes des tissus mous.

Malgré sa prévalence, il n'existe pas de référence absolue pour sa prévention et sa prise en charge. Bon nombre des interventions actuellement utilisées sont souvent basées sur des preuves anecdotiques, des études de faible valeur ou les préférences des médecins. De plus, les essais évaluant les agents topiques n'ont pas réussi à démontrer leur efficacité dans la prévention et la gestion des lésions cutanées induites par les radiations.

Les propriétés anti-inflammatoires, antioxydantes et immunomodulatrices de Thykamine<sup>MC</sup>, ont été démontrées par un nombre considérable d'études *in vitro* et *in vivo*. La Société croit que par l'approche multi-cibles offerte par Thykamine<sup>MC</sup>, ce dernier pourrait être efficace pour la prévention et le traitement de la radiodermatite.

Une première version du protocole de recherche a été rédigée et a été revue par un radio-oncologue. Une nouvelle version finale a été rédigée en tenant compte des commentaires reçus. Le protocole évaluera l'efficacité de la crème PUR 0110 (Thykamine<sup>MC</sup>) 0,1% dans la prévention des radiodermites chez les patients subissant une radiothérapie adjuvante pour un cancer du sein ou de la tête et du cou. Une formulation de crème spéciale pour cette application a été développée et a satisfait aux exigences de stabilité.

En fonction du financement disponible, la Société estime pouvoir démarrer l'étude clinique en 2026. Le coût estimé de cette étude étant d'environ 2 millions de dollars, hors frais généraux et administratifs, la Société devra lever des fonds supplémentaires. Cependant, la levée de fonds nécessaire n'est pas garantie.

## **iii) Stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (MASH)**

La stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (MASLD), autrefois nommée stéatose hépatique associée à un dysfonctionnement métabolique (MAFLD) ou stéatose hépatique non alcoolique (NAFLD), est la forme la plus courante de maladie hépatique chronique avec une prévalence mondiale de 5%. Elle est caractérisée par une accumulation de graisse dans le foie, une condition qui est généralement associée à des caractéristiques du syndrome métabolique (MetS), telles que l'obésité, le diabète de type 2, la dyslipidémie et l'hypertension. La MASLD évolue vers une stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (MASH), dont les caractéristiques sont l'inflammation, le ballonnement hépatocellulaire et



l’aggravation ultérieure de la fibrose. Si elle n’est pas traitée, l’AMASH peut évoluer vers une cirrhose du foie et un carcinome hépatocellulaire, une insuffisance hépatique et la mort.

Devonian a récemment terminé une étude portant sur les effets de Thykamine<sup>MC</sup> sur la progression de la maladie hépatique dans le modèle murin STAM<sup>MC</sup> largement utilisé de MASH/fibrose chez SMC Laboratories au Japon. Dans ce modèle, des souris diabétiques ont été nourries avec un régime riche en graisses et ont rapidement développé une stéatose hépatique causée par inflammation et accumulation de graisse dans l’organe. Le resmétirom, le premier médicament approuvé par la FDA des États-Unis pour la prise en charge du MASH, a été utilisé comme témoin positif à une dose orale de 3,0 mg/kg une fois par jour pendant 3 semaines.

L’administration de Thykamine™ par voie orale, à des doses de 0,5 mg/kg, 5,0 mg/kg et 50,0 mg/kg, une fois par jour pendant 3 semaines, a fourni un effet hépatoprotecteur empêchant la progression de la maladie hépatique par rapport au groupe témoin (véhicule). L’étude MASH démontre que Thykamine<sup>MC</sup> a des effets anti-inflammatoires et anti-fibrotiques avec le potentiel de cibler la pathologie sous-jacente de la maladie et donc d’arrêter sa progression. D’autres études sont prévues pour mettre en évidence le potentiel d’utilisation de Thykamine<sup>MC</sup> dans le traitement du MASH.

#### **iv) Fibrose**

La fibrose est un processus physiologique complexe qui comprend des affections inflammatoires aiguës et à long terme. Elle se caractérise par une surabondance de tissu conjonctif fibreux s’accumulant dans et autour des tissus blessés ou inflammatoires, conduisant à la formation de cicatrices durables. La fibrose est le dernier stade de la maladie chronique dans un certain nombre d’organes, notamment la peau, le cœur, les poumons, l’intestin, le foie et les reins. L’augmentation de la morbidité et de la mortalité résulte de la perte d’intégrité structurelle et de fonction causée par l’accumulation pathologique de tissu fibreux.

Les effets de Thykamine<sup>MC</sup> sur les gènes associés à la fibrose ont été mesurés dans le cadre de l’étude sur le modèle murin STAM<sup>MC</sup>. Le traitement par Thykamine<sup>MC</sup> a été associé à la régulation négative de gènes clés associés à la progression des maladies inflammatoires vers la fibrose. Les changements dans l’expression génique observés à la suite d’un traitement par Thykamine<sup>MC</sup> fournissent des preuves supplémentaires de son bénéfice potentiel non seulement en tant que médicament anti-inflammatoire et pour les maladies connexes, mais peuvent également étendre son utilisation potentielle comme médicament anti-fibrotique pour de nombreuses maladies chroniques dans plusieurs organes. Devonian envisage actuellement de lancer d’autres études afin d’élucider davantage l’utilisation potentielle de Thykamine<sup>MC</sup> comme agent anti-fibrotique.

#### **(v) Brevets**

Devonian a déposé deux (2) nouveaux brevets provisoires.



Le premier dépôt portait sur l'utilisation de Thykamine<sup>MC</sup> pour le traitement de la maladie hépatique stéatotique associée à un dysfonctionnement métabolique (MASLD), telle que la MASH. Étayée par des données in vivo, la demande de brevet provisoire démontre l'efficacité potentielle des extraits de thylakoïdes dans le traitement et le ralentissement de la progression des (MASLD), tels que la MASH. Le deuxième brevet provisoire, soutenu par des données in vivo, démontre l'efficacité potentielle de Thykamine<sup>MC</sup> dans le traitement et le ralentissement de la progression de la fibrose, et dans la régulation négative de plusieurs gènes associés à la fibrogenèse dans différents organes et tissus.

### **C) TRÉSORIE, FINANCEMENT ET POSSESSION D'ACTIONS**

Le 8 octobre 2024, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de 3 298 611 options d'achat d'actions de la Société à un prix d'exercice de 0,16 \$ pour une période de 10 ans à compter de la date d'attribution et conformément aux termes et modalités du régime d'options d'achat d'actions de la Société. Ces options, octroyées à des dirigeants, sont exerçables à leur date d'attribution.

Le 10 octobre 2024, la Société a procédé à une modification de ses statuts de fusion en créant une nouvelle catégorie d'actions ordinaires, soit un nombre illimité d'actions ordinaires, chaque action comportant une voix par action. Chaque action à droit de vote subalterne émise et en circulation a été convertie en une action ordinaire et après avoir donné effet au changement susmentionné, les catégories d'actions suivantes de la Société ainsi que les droits, priviléges, restrictions et conditions qui s'y rattachent ont été abrogés :

- i. un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple de la Société;
- ii. un nombre illimité d'actions à droit de vote échangeable de la Société; et
- iii. un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne de la Société.

Tous les régimes d'intéressement en actions de la Société couvriront les actions ordinaires à la date du reclassement.

Le 23 décembre 2024, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de 1 535 715 options d'achat d'actions de la Société à un prix d'exercice de 0,19 \$ pour une période de 10 ans à compter de la date d'attribution et conformément aux termes et modalités du régime d'options d'achat d'actions de la Société. Ces options octroyées aux administrateurs indépendants du conseil d'administration, sont exerçables à leur date d'attribution.



Le 23 décembre 2024, la Société a remboursé en totalité sa dette externe de \$2,1 millions de dollars.

Au cours du deuxième trimestre de 2025, à la suite de l'annonce du non-renouvellement de l'entente de distribution du Dexlansoprazole, la Société a mis à jour ses prévisions financières et a décidé de ne pas verser les bonus comptabilisés pour une somme totale de 700 000 \$ dans les frais courus au 31 juillet 2024. Ainsi, au deuxième trimestre de 2025, la Société a renversé la totalité de cette somme.

Le 9 juin 2025, la Société a octroyé 1 288 596 options d'achat d'actions de la Société à un prix d'exercice de 0,15 \$ pour une période de 10 ans à compter de la date d'octroi. Un total de 438 596 options d'achat d'actions a été octroyé à un administrateur indépendant de la Société et 850 000 ont été octroyées à des employés de la Société (dont 500 000 à un dirigeant de la société). 210 000 options d'achat d'actions sont exerçables immédiatement, tandis que le solde restant de 640 000 seront acquises sur une période s'échelonnant sur 48 mois à compter de leur date d'octroi.

En date du 31 juillet 2025, la Société a reçu des souscriptions pour 3 999 999 unités à émettre et a perçu un produit de 600 000 \$, lequel a été détenu en fiducie jusqu'à la clôture du 7 août 2025.

Le 7 août 2025, la Société a réalisé un placement privé en émettant 15 753 332 unités au prix unitaire de 0,15 \$, pour un produit brut de 2 363 000 \$. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription permettant à son porteur d'acquérir une action à droit de vote subalterne, au prix de 0,20 \$ l'action, jusqu'au 7 août 2027. La direction est présentement en discussion avec différents partenaires financiers potentiels afin de supporter les études cliniques mentionnées ci-dessus. Cependant il ne peut être assuré que ces discussions mèneront au financement nécessaire pour soutenir ces études.

## **E) GOUVERNANCE**

Le 9 juin 2025, la Société a annoncé la nomination de Dr André Boulet à titre de chef de la direction de la Société, remplaçant M. Luc Grégoire qui a accepté de continuer dans le nouveau rôle de vice-président directeur de la stratégie de la Société.

En mars 2025, la Société a renouvelé et modifié son régime d'options d'achat d'actions pour un régime « fixe jusqu'à 20 % », tel que défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX. Ainsi, 29 644 506 actions de la Société sont réservées à l'attribution d'options d'achat d'actions.



## 5. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CLÉS

	Pour l'exercice terminé le <b>31 juillet 2025</b>	Pour l'exercice terminé le <b>31 juillet 2024</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Revenus de distribution</b>	23 590 335	19 305 986
<b>Charges d'opérations</b>		
Recherche et développement	2 006 051	1 287 895
Coûts des ventes	15 031 784	11 826 082
Frais de ventes et d'administration	7 323 483	6 805 451
Frais financiers	256 442	440 104
Revenus d'intérêts	(278 071)	(73 910)
Charge de dépréciation	4 839 067	-
Charges fiscales	424 370	847 198,0
<b>Résultat net et résultat global</b>	(6 012 791)	(1 826 834)
Résultat net par action	(0,041)	(0,012)
Actif total	15 830 303	30 733 450
Passif total	6 692 635	16 873 464
Capitaux propres	9 137 668	13 859 986

### PERTE NETTE

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2025, la perte nette attribuable aux actionnaires s'est élevée à 6 012 791 \$ (0,041 \$ par action), contre une perte nette de 1 826 834 \$ (0,012 \$ par action) pour l'exercice précédent. Cette augmentation de la perte nette par rapport à l'exercice précédent est due à une charge de dépréciation non récurrente et hors trésorerie de 4 839 067 \$ sur les actifs incorporels et le goodwill de l'unité génératrice de trésorerie d'Altius, à la suite de la résiliation du contrat de licence pour la distribution du Dexlansoprazole en avril 2025. Sans l'impact de cette charge de dépréciation, la perte nette de la Société pour l'exercice est inférieure de 653 110 \$ (36 %) à celle de 2024, reflétant une performance commerciale plus forte de 22 %.

### REVENUS



Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2025, des revenus nets de distribution de 23 590 335 \$ ont été enregistrés. Ces revenus proviennent des ventes de Dexlansoprazole, de Pantoprazole magnésium et de Cleo-35<sup>MD</sup>, par l'intermédiaire d'Altius. Pour l'exercice précédent, des revenus de 19 305 986 \$ avaient été enregistrés pour la vente de ces trois mêmes produits. Cette augmentation des revenus est principalement due aux ventes de Dexlansoprazole, lancé fin janvier 2024. Le Dexlansoprazole a connu un vif succès sur le marché et ses ventes ont augmenté de 30 % en 2025 par rapport à 2024. Les ventes de Pantoprazole magnésium et de Cleo-35<sup>MD</sup> ont diminué respectivement de 35 % et de 7 % en 2025. L'accord de distribution du Dexlansoprazole a expiré en avril 2025 et la Société a été informée que l'accord de distribution du Pantoprazole magnésium ne sera pas renouvelé après sa date de fin en avril 2026.

Étant donné que ces deux produits ont contribué à 98 % du chiffre d'affaires total d'Altius, la Société évalue actuellement des options stratégiques pour atténuer l'impact de ce changement. Ces options incluent la recherche de partenariats avec des laboratoires pharmaceutiques reconnus pour la commercialisation de d'autres molécules ultra-génériques, ainsi que la cession potentielle de ses activités dans ce segment.

Une cession du secteur de la distribution de médicaments génériques permettrait à la Société de concentrer pleinement ses ressources sur son cœur de métier, à savoir la recherche et le développement de thérapies pharmaceutiques novatrices et innovantes.

## FRAIS RELATIFS À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2025, les frais de recherche et développement (R & D) se sont élevés à 2 006 051 \$, soit une hausse comparativement à 1 287 895 \$ pour l'exercice précédent. Parmi ces frais, 482 426 \$ sont principalement attribuables aux activités reliées à la préparation de l'étude clinique sur la dermatite atopique chez la population pédiatrique, aux activités d'extraction et à l'achat de matériel. Des frais de 837 605 \$ sont reliés à d'autres applications de Thykamine<sup>MC</sup> dont entre autres la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (MASH) et la fibrose.

Ces charges de R&D comportent également des frais de maintien des brevets pour un total de 78 185 \$, une masse salariale des employés affectés à ce secteur pour une somme de 512 321 \$ de même que 310 298 \$ qui sont attribuables à l'amortissement des actifs corporels du centre d'extraction de Montmagny. Il convient de noter que la somme totale de 2 006 051 \$ est nette du remboursement sous forme de crédit en recherche et développement de 214 784 \$ qui sera réclamé auprès des autorités gouvernementales pour l'exercice 2025.



La direction estime que des coûts supplémentaires de près de 10 millions de dollars seront nécessaires pour mener à bien l'étude clinique sur la dermatite atopique pédiatrique et de 2 millions de dollars pour mener l'étude clinique sur la radiodermite, hors charges administratives. La Société ne dispose pas actuellement des fonds nécessaires pour mener à bien ces études et devra donc lever des fonds auprès de sources externes si elle souhaite les mener à bien. Rien ne garantit que ces fonds seront levés.

## COÛT DES VENTES

Le coût des produits vendus, qui s'est élevé à 15 031 784 \$ pour l'exercice 2025, est composé des coûts d'acquisition, de distribution, des redevances et des charges directes attribuables aux produits vendus par notre filiale Altius, ainsi que d'une charge d'amortissement des actifs incorporels de 35 611 \$. Pour l'exercice 2024, ces coûts, qui totalisaient 11 826 082 \$, étaient également attribuables aux mêmes produits vendus par Altius, mais avec une charge d'amortissement de 370 929 \$.

Cette hausse s'explique par la croissance des ventes en 2025, notamment le Dexlansoprazole.

## FRAIS D'EXPLOITATION

### Frais généraux de ventes et d'administration

La répartition des postes relatifs aux frais généraux d'administration s'établit comme suit :

	Exercice terminé le juillet 31, 2025	Exercice terminé le juillet 31, 2024
	\$	\$
Salaires et charges sociales	1 221 039	2 019 847
Rémunération à base d'actions	690 473	731 459
Honoraires professionnels	1 695 582	1 323 762
Impôts fonciers	126 156	121 561
Frais de distribution	1 877 444	1 245 477
Autres	1 712 789	1 363 345
	<hr/> 7 323 483	<hr/> 6 805 451



Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2025, les frais généraux d'administration se sont élevés à 7 323 483 \$ comparativement à 6 805 451 \$ pour l'exercice 2024. Cette hausse par rapport à l'exercice 2024 est principalement due à la hausse des honoraires professionnels, des frais de distribution et des autres frais, partiellement compensée par la baisse des charges salariales et de la rémunération à base d'actions.

Les charges salariales totalisent 1 221 039 \$ pour l'exercice 2025, comparativement à 2 019 847 \$ pour l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par le renversement de la provision pour bonus totalisant 700 000 \$ qui avait été enregistrée en charges à payer au 31 juillet 2024. À la suite de l'annonce du non-renouvellement de l'entente de distribution du Dexlansoprazole, la Société a réévalué ses prévisions financières et a déterminé que les primes précédemment accumulées ne seraient pas versées. Par conséquent, la totalité de la provision a été annulée en 2025.

La charge de rémunération à base d'actions de 690 473 \$ (une charge hors trésorerie) est attribuable aux 6 122 922 options d'achat d'actions octroyées à des membres de la direction, administrateurs, employés, conformément aux modalités du régime d'options d'achat d'actions. Au cours de l'exercice 2024 une charge de 731 459 \$ avait été comptabilisée à la suite de l'octroi de 7 400 221 options d'achat d'actions également à des membres de la direction, à des administrateurs, ainsi qu'à des employés de la Société.

Les honoraires professionnels qui totalisant 1 695 582 \$ pour l'ensemble de l'exercice 2025 sont principalement reliés à honoraires pour l'audit des états financiers consolidés de la Société, aux frais légaux en lien avec les différents projets de développement et affaires corporatives de la Société de même qu'aux frais encourus pour améliorer les systèmes, les contrôles et la structure de l'entreprise, et pour évaluer les possibilités de financement et l'accès aux marchés de capitaux. Des honoraires de 1 323 762 \$ avaient été engagés au cours de l'exercice précédent.

Les frais de distribution pour l'exercice 2025 totalisent 1 877 444 \$ comparativement à 1 245 477 \$ pour l'exercice 2024. Ces frais sont associés aux commissions versées à différents partenaires d'Altius, pour la distribution du Dexlansoprazole, du Pantoprazole magnésium et de Cleo-35MD. La hausse de ces frais par rapport à l'exercice précédent est liée à la hausse des ventes du Dexlansoprazole.

Les autres frais qui totalisent 1 712 789 \$ comparés à 1 363 345 \$ en 2024 sont attribuables aux frais d'opération d'Altius et du site de Montmagny, aux frais de déplacements, aux honoraires de gestion et de consultation, de même qu'aux frais reliés aux titres en bourse de la Société. La hausse de ces autres frais, par rapport à 2024, s'explique principalement par la hausse des primes d'assurances, des frais d'entretien, et des frais reliés aux autorités réglementaires.



## FRAIS FINANCIERS

Les charges financières se sont élevées à 256 442 \$ pour l'exercice clos le 31 juillet 2025, contre 440 104 \$ pour l'exercice précédent. Elles sont attribuables à l'amortissement des frais financiers différés et aux intérêts payés sur la dette à long terme, remboursée en décembre 2024.

La Société a également déclaré des revenus d'intérêts de 278 071 \$ pour l'exercice 2025, contre 73 910 \$ en 2024. Cette augmentation reflète les rendements plus élevés générés par les excédents de trésorerie placés dans des certificats de dépôt à terme.

## 6. QUATRIÈME TRIMESTRE

### RÉSULTATS

Pour le dernier trimestre terminé le 31 juillet 2025, la perte nette s'est établie à 374 964 \$ (0,003 \$ par action) alors que pour la même période termine le 31 juillet 2024, la Société avait réalisé un résultat net de 750 090 \$ (0,005 \$ par action). Cette baisse du résultat net, comparativement à celui enregistré au même trimestre de 2024, s'explique principalement par la diminution des revenus de distribution, et plus particulièrement par la fin de la distribution du Dexlansoprazole, survenue au cours du troisième trimestre.

Les revenus de distribution pour Cleo-35<sup>MD</sup> et le Pantoprazole magnésium, totalisent 1 278 554 \$ pour le dernier trimestre de 2025, alors que pour la même période correspondante en 2024, un total de 10 149 360 \$ de revenus avait été enregistré incluant Dexlansoprazole.

## **7. INFORMATION TRIMESTRIELLE**

Pour les trimestres clos le :

	<b>31 juillet 2025</b>	<b>30 avril 2025</b>	<b>31 janvier 2025</b>	<b>31 octobre 2024</b>	<b>31 juillet 2024</b>	<b>30 avril 2024</b>	<b>31 janvier 2024</b>	<b>31 octobre 2023</b>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>	1 278 554	7 363 371	8 827 629	6 120 781	10 149 360	5 431 483	2 355 080	1 370 063
<b>Résultat (Perte) net(te)</b>	(374 964)	(4 803 402)	(227 759)	(606 666)	750 090	(645 160)	(1 210 202)	(721 562)
<b>Résultat (Perte) de base par action</b>	(0,003)	(0,032)	(0,002)	(0,004)	0,005	(0,004)	(0,01)	(0,005)
<b>Résultat (Perte) dilué(e) par action</b>	(0,003)	(0,032)	(0,002)	(0,004)	0,005	(0,004)	(0,01)	(0,005)

## **8. SITUATION FINANCIÈRE**

### Liquidité et ressources en capital

En date du 31 juillet 2025, la Société disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie totalisant 6 983 620 \$ comparativement à 9 862 511 \$ au 31 juillet 2024. Pour l'exercice 2025, la diminution nette de la trésorerie est principalement due au remboursement de son prêt à terme de 2,2 millions \$ en décembre 2024 et à la réduction significative du passif d'exploitation, qui a utilisé 1,6 million \$ de fonds de roulement non monétaires comparativement à une augmentation de 5,2 millions \$ en 2024.

L'actif total au 31 juillet 2025 s'élève 15 830 303 \$ comparativement à 30 733 450 \$ au 31 juillet 2024. Cette baisse importante est majoritairement due à la baisse des comptes clients, à la radiation du goodwill et de certains actifs intangibles, ainsi qu'à la réduction des liquidités et équivalents de trésorerie.



Le passif total au 31 juillet 2025 s'élève 6 692 635 \$ comparativement à 16 873 464 \$ au 31 juillet 2024, soit une baisse principalement due à la réduction des dettes d'exploitation et au remboursement du prêt à terme.

### Activités de financement

Les liquidités utilisées pour les activités de financement pour l'exercice 2025 sont attribuables principalement au remboursement du prêt à terme de 2 160 000 \$, compensée que partiellement par du capital-actions souscrit de 600 000 \$ dans le cadre d'un placement privé clôturé le 7 août 2025.

Jusqu'à récemment, la Société a financé ses activités au moyen de placements privés d'actions ordinaires et droits de souscription, ainsi que par l'émission de débentures convertibles et les revenus d'exploitation générés par sa filiale.

La rentabilité de la Société repose sur des facteurs tels que sa capacité à commercialiser, vendre et distribuer ses produits cosméceutiques et pharmaceutiques, le succès des différentes études cliniques ainsi que les diverses approbations des organismes réglementaires de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour poursuivre ses projets. La capacité de la Société à poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation dépend de sa capacité à lever des capitaux et à conclure des alliances stratégiques et des accords de licence.

### **9. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION**

En date du 25 novembre 2025, le nombre d'actions émises et en circulation était de 165 943 512, tandis que le nombre d'options en circulation attribuées en vertu du régime d'options d'achat d'actions s'établissait à 21 878 143 dont 20 388 143 étaient exerçables. Ces options sont exerçables à un prix variant de 0.12\$ à 0.60\$. La Société comptait également 19 608 744 de bons de souscription, permettant aux détenteurs de souscrire à une action à droit de vote subalterne de la Société au prix variant de 0,17 \$ à 0.95 \$ par action.

### **10. OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

Les principaux dirigeants de la Société sont le président, le président de la filiale, le directeur financier et les administrateurs. Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2025, la Société leur a versé une rémunération totale de 2 441 770 \$, dont 1 732 141 \$ en salaires, primes et avantages sociaux, 37 396 \$ en honoraires de consultation et 672 233 \$ en rémunération en actions. En date du 31 juillet 2025, la Société leur devait 101 139 \$ au titre des salaires, des congés payés et des remboursements de frais.

## **11. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES**

### **Utilisation et incidence des instruments financiers**

Les principaux instruments financiers utilisés par la Société sont issus de ses activités d'exploitation, soit par ses comptes fournisseurs, la récupération des taxes payées sur ses achats, les crédits d'impôts remboursables sur les frais de recherche et développement, et ses ventes. Ses activités de financement effectuées au cours de l'exercice 2025 ont donné lieu principalement à du capital souscrit de la Société.

#### **Risque de change**

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2025, la Société a effectué peu de transactions en devises étrangères et d'une valeur minimale. La direction évaluera les différentes options pour faire face aux variations futures du dollar canadien par rapport au dollar américain, dans l'éventualité où la valeur des transactions en devises étrangères serait significative. Les charges financières de même que les frais généraux d'administration pourraient être influencés par ces instruments financiers.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société n'est pas exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt puisqu'elle a remboursé la totalité de sa dette auprès de Fiera Dette Privée.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. En date du 31 juillet 2025, la Société avait des passifs courants de 6 614 479 \$ comparativement à 16 747 740 au 31 juillet 2024. Les budgets d'exploitation et de dépenses d'investissement de la Société ainsi que les opérations d'importance sortant du cadre normal de ses activités sont examinées et approuvés par le conseil d'administration. La Société investit sa trésorerie disponible dans des titres hautement liquides à revenu fixe. La Société fait un suivi de ses liquidités, ce qui permet de rechercher des liquidités supplémentaires en temps opportun.



## Risque de dépendance économique (Altius)

En 2025, les revenus de distribution d'Altius provenaient de trois produits : le Dexlansoprazole, Cleo-35<sup>MD</sup> et le Pantoprazole magnésium. L'accord de distribution du Dexlansoprazole a prendra fin en avril 2025 et celui du Pantoprazole magnésium prendra fin en avril 2026.

Au cours de l'exercice 2025, Altius a réalisé 47 % de son chiffre d'affaires auprès d'un seul client et 99 % de ses achats auprès d'un seul fournisseur. Altius s'approvisionne auprès de tiers et ne peut garantir la fabrication et la livraison de ces médicaments, malgré les rapports prévisionnels qui lui ont été fournis.

Une interruption d'approvisionnement de l'un de ces trois produits aurait un impact négatif sur le chiffre d'affaires de la Société.

Le Dexlansoprazole ayant contribué à 93 % du chiffre d'affaires total d'Altius, la Société évalue actuellement des options stratégiques pour atténuer l'impact de ce changement. Ces options incluent la recherche de partenariats avec des sociétés pharmaceutiques établies pour la commercialisation d'autres molécules ultra-génériques, ainsi que la cession potentielle de ses activités dans ce segment.

Une cession du secteur de la distribution de médicaments génériques permettrait à la Société de concentrer pleinement ses ressources et de se concentrer sur son cœur de métier, à savoir la recherche et le développement de thérapies pharmaceutiques novatrices.

## La Société s'appuie fortement sur un certain nombre de dirigeants et de scientifiques clés

La Société est fortement dépendante de ses dirigeants. Ainsi, la perte de membres clés du personnel de la Société pourrait nuire à ses activités. Bien que la Société conclue des contrats de travail avec tous les membres de son personnel, ces contrats de travail ne garantissent pas leur rétention. La Société dépend également de ses collaborateurs et conseillers scientifiques et cliniques, qui ont tous des engagements extérieurs susceptibles de limiter leur disponibilité auprès de la Société. En outre, la Société estime que son succès futur dépendra en grande partie de sa capacité à attirer et retenir du personnel scientifique, de gestion, médical, de fabrication, clinique et réglementaire hautement qualifié, à mesure que la Société étend ses activités et obtient les approbations réglementaires pour ses activités d'essais cliniques. La Société conclut des accords avec ses collaborateurs et conseillers scientifiques et cliniques, ses leaders d'opinion clés et ses partenaires universitaires dans le cours normal de ses activités. La Société conclut également des accords avec des médecins et des institutions qui recruteront en son nom des patients pour les essais cliniques de la Société dans le cours normal de ses activités. En cas de départ du personnel académique et scientifique clé, y compris des employés ou des partenaires collaboratifs qui travaillent au développement des activités de recherche de la Société, les programmes de développement actuels et futurs de la Société pourraient être retardés ou affectés négativement. Nonobstant ces accords, la Société est confrontée à une concurrence importante pour ce type de personnel de la part d'autres sociétés, d'institutions de recherche et universitaires, d'entités



gouvernementales et d'autres organisations. La Société ne peut prédire avec certitude son succès en matière d'embauche ou de rétention du personnel dont elle a besoin pour poursuivre sa croissance. De plus, en raison de ressources financières limitées, la Société pourrait ne pas être en mesure d'étendre ses opérations avec succès en raison des difficultés liées au recrutement et à la formation de nouveau personnel qualifié. L'augmentation du personnel peut entraîner un détournement important du temps et des ressources de la direction.

Le succès de la Société dépend également de sa capacité à recruter, retenir et motiver du personnel scientifique, clinique, de fabrication et de commercialisation qualifié. La Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer et de retenir ce personnel à des conditions acceptables, étant donné la concurrence entre de nombreuses sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques pour un personnel similaire. La Société est également confrontée à une concurrence pour l'embauche de personnel scientifique, clinique, provenant d'universités et d'instituts de recherche.

### Risques liés aux activités de recherche et de développement

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes propres à son secteur qui pourraient avoir une incidence sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La réalisation des essais cliniques pourrait ne pas confirmer les hypothèses envisagées. La nécessité de recrutement de patients et les difficultés à recruter des patients pourraient retarder le déroulement de nos essais cliniques ou entraîner la non-réalisation de ceux-ci.

La Société est une société pharmaceutique en phase d'essais cliniques et peut devoir obtenir des indications supplémentaires concernant ses produits thérapeutiques actuels, ou devoir obtenir des approbations réglementaires supplémentaires ou des examens plus rigoureux. Elle doit également obtenir, maintenir et protéger son portefeuille de propriétés intellectuelles et peut être exposée à des frais de litiges associés à la défense d'allégations de violation de brevets ou d'autres réclamations de violation de propriété intellectuelle. La Société peut être tenue par Santé Canada, la FDA ou d'autres autorités étrangères comparables d'effectuer des études supplémentaires en plus de celles actuellement prévues par la Société ou subir des retards dans la réalisation de ses essais cliniques.

De plus, nos ressources humaines étant trop limitées pour mener des études précliniques et des essais cliniques, nous devrons nous appuyer sur un fournisseur de services pour réaliser nos études et nos essais et exécuter certains processus de collecte et d'analyse de données. Les études précliniques ou non cliniques doivent être réalisées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent se conformer aux normes de gouvernance internationales de l'*« International Council for Harmonisation »* (ICH). Si pour un motif quelconque, y compris en cas de non-respect des règles et règlements régissant le déroulement des études précliniques et des essais cliniques, ou si le fournisseur ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles conformément aux modalités des conventions conclues avec nous (tel que le défaut d'effectuer des essais, de compiler les données ou de produire les rapports à la suite des essais), nous



pourrions subir des retards qui pourraient se révéler importants pour le respect de nos engagements.

### Risques liés à nos actions

Le cours de nos actions est volatil, et un placement dans nos actions ordinaires pourrait subir une baisse de valeur. Depuis notre entrée sur la Bourse de croissance TSX (TSXV), notre évaluation et le cours de nos actions ont connu des fluctuations et n'ont pas eu d'effet significatif sur nos résultats financiers, la valeur de nos actifs, ou notre valeur comptable, actuelle ou historique, ni sur d'autres critères habituellement utilisés pour mesurer la valeur d'actions ordinaires. Le cours de nos actions continuera de varier, en fonction de divers facteurs, y compris ceux décrits dans la présente section et d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. La valeur d'un placement dans nos actions ordinaires ou dans nos bons de souscription d'actions ordinaires, ou les deux, pourrait chuter ou fluctuer de façon importante.

### **12. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN**

En août 2025, la Société a été informée que l'accord de distribution du Pantoprazole magnésium ne serait pas renouvelé après son expiration, le 23 avril 2026.

En plus du placement privé réalisé le 7 août 2025 (voir la section *Trésorerie, financement et possession d'actions* ci-dessus), la Société a complété, le 22 octobre 2025, un placement privé sans intermédiaire pour un produit brut total de 334 500 \$. Ce placement consistait en l'émission de 1 967 649 unités de la Société au prix de 0,17 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un bon de souscription d'action. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action au prix d'exercice de 0,17 \$ l'action pendant une période de 24 mois à compter de sa date d'émission.

### **13. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction fasse appel à son jugement, effectue des estimations et formule des hypothèses qui pourraient exercer une influence sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs et de produits et charges. Ces montants présentés reflètent la meilleure estimation de la direction en fonction des conditions économiques générales et des décisions basées sur le scénario le plus probable de la Société. Tout changement apporté à ces hypothèses et estimations pourrait avoir un impact sur les résultats réels. Il y a lieu de se rapporter aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 juillet 2025 pour obtenir de plus amples détails concernant les principales



conventions comptables et estimations utilisées aux fins de l'évaluation et de la compréhension des états financiers de la Société.

#### **14. HYPOTHÈSE SUR LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION**

Les états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, qui présume que les actifs seront réalisés et les passifs acquittés dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible. Conséquemment, ces états financiers consolidés ne comprennent aucun ajustement visant à refléter l'incidence éventuelle sur le recouvrement et le classement des actifs, ou sur le règlement ou le classement des passifs, si la Société n'était plus en mesure de poursuivre le cours normal de ses activités. La Société s'est engagée dans un processus de développement de médicaments botaniques et devra obtenir le financement nécessaire pour poursuivre ses activités jusqu'à la phase de commercialisation de ses produits. La Société a subi des pertes depuis sa constitution et prévoit que cette situation se poursuivra dans un avenir prévisible. Les liquidités de la Société demeurent restreintes, compte tenu de l'ensemble des projets en cours. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à s'approvisionner auprès de ses fournisseurs de produits pharmaceutiques, de distribuer ses produits en générant des flux de trésorerie positifs, et d'obtenir en temps opportun du financement supplémentaire afin de mener à bien ses projets de recherche et de développement et de commercialiser les produits développés. Il ne peut y avoir aucune assurance à ce sujet. La direction poursuit des négociations en vue d'obtenir des financements supplémentaires et de conclure diverses ententes permettant de générer les flux de trésorerie nécessaires pour réaliser tous ses projets de recherche anticipés. Le succès de ces négociations repose sur un grand nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et sa capacité à réussir de tels financements et accordsest teintée d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur sa capacité à compléter tous ses projets. Ces états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements de la valeur comptable des actifs et des passifs et des charges déclarées ou des reclassements qui seraient nécessaires si la Société était incapable de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cours normal de l'exploitation. De tels ajustements pourraient être importants.